

AQUA'NAT VALLEE DE CHEVREUSE

Piscine Intercommunale Alex Jany – Chemin des Regains – BP 48 – 78472 CHEVREUSE cedex
E-mail : anv@aquanat.com – Site internet : www.aquanat.com

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR et BUREAU DU SAMEDI 22 avril 2017

Présents : Madeleine CARDON – Marie-Christine LEVY-- Nicole SAINT-VENANT – Hervé HOLLOCOU – Didier LAHAYE – Bruno MAUGER – Jean-Claude PERRET – Jean-Louis SAINT-VENANT

Absents excusés : Monique MAGUER – Thierry CORRIOU

Début de la séance : 10H00.

1. ACCUEIL DU PRESIDENT :

Monsieur SAINT-VENANT, président nouvellement élu, remercie les membres du comité directeur de la confiance que vous lui avez exprimé en l'élisant président pour les quatre prochaines années. Il rappelle les axes de travail prioritaires de cette mandature.

- A) Le club doit retrouver un « rang sportif » dans la hiérarchie départementale que je situerai dans les quatre premiers clubs (7^{ème} en 2016)
- B) Retrouver un nombre d'adhérents d'environ 900, socle qui nous permettra d'avoir une trésorerie saine. (848 en 2016)
- C) Développer la formation initiale et continue de nos éducateurs sportifs.
- D) Préparer notre association aux prochains changements de gouvernance au Sivom de la région de Chevreuse (président et directeur). Cet axe de travail est très important si on veut que notre club continue son développement.

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION SPORTIVE :

Sont élus à l'unanimité, membres de la commission sportive :

Thierry CORRIOU, Hervé HOLLOCOU, Didier LAHAYE, Bruno MAUGER, Jean-Claude PERRET

Monsieur SAINT-VENANT Jean-Louis, président est membre de droit.

3. ORGANISATION DES TACHES :

Mme Madeleine CARDON : Trésorière

Madame Marie-Christine LEVY : Secrétaire (Pointages des adhérents et liaison entre les adhérents et le responsable administratif.

Monsieur LAHAYE Didier : Vice-président, chargé des relations avec les instances fédérales (CDY, LIFN, FFN)

Madame Nicole SAINT-VENANT : Trésorière adjointe, responsable de la restauration des manifestations (inclus buvettes)

Monsieur MAUGER Bruno responsable des équipements, des récompenses, du matériel informatique et du chronométrage électronique (matériel et gestion).

En tant que responsable administratif (emploi salarié), Monsieur Bruno MAUGER s'occupe de l'administration des adhérents et de la maintenance du site INTERNET.

Monsieur CORRIOU Thierry, responsable des officiels

4. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES :

Le président propose le fonctionnement suivant :

Comité Directeur et Bureau : 3 à 4 réunions par an

Bureau : à la demande et sur convocation.

Commission Sportive : 3 à 4 réunions au minimum par an et notamment avant chaque comité directeur.

A partir de la saison prochaine.

Commission Natation : Réunions hebdomadaires avec les entraîneurs des groupes compétition. (Lundi 14h00)

Commission ENF et Natation loisirs : Réunions mensuelles avec les entraîneurs des groupes ENF et loisirs. (Lundi 14H00)

Le compte-rendu de ces réunions sera envoyé à tous les membres du comité directeur pour information.

5. TARIFS DES REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS 2017-2018 :

Monsieur Bruno MAUGER, responsable administratif présente la grille de tarifs de la saison 2017-2018. (en annexe)

Le comité directeur à unanimité adopte ces tarifs.

Le président souhaite que les demandes de remboursement soient accompagnées de justificatifs (certificat médical, justificatif de changement domicile ou de changement de situation professionnelle ou Familiale etc...)

Monsieur Hervé HOLLOCOU demande si, en cas d'arrêt d'un nageur de compétition, le club rembourse également le pack équipement.

Monsieur Bruno MAUGER lui répond que le Pack Equipement appartient intégralement au nageur et il quitte le club avec son équipement.

Le Président demande également au responsable administratif de préparer une grille tarifaire calendaire pour les remboursements.

6. MATERIEL :

Monsieur Bruno MAUGER, responsable du matériel fait le point sur les prestations à venir :

- Le Meeting des Maîtres de Poissy le 27 et 28 mai 2017. A noter, aucun accord à l'heure actuelle n'a été signé.

- Le meeting de Versailles le 03 et 04 juin 2017.

Le point sur le matériel du chronométrage.

- Tous les engagements financiers du dernier mandat ont été engagés.

Il s'agissait d'une nouvelle boîte de starter, de 8 harnais quantum et d'un flash de natation avec son câble de 25m.

Il y a eu également du petit matériel pour l'entretien annuel du système (gaine, bouchons...)
Les plaques ont une usure normale et elles sont légèrement délavées suite à l'emploi de produit par les nageurs lors des départs dos.

Il existe bien un système, bien trop coûteux actuellement (800€ l'unité), seul deux lots ont été acquis par la piscine de Sarcelles et la Fédération Française de Natation. L'emploi est également complexe pour un meeting sur un bassin de 25m.

Les besoins futurs seraient :

- Un ordinateur portable pour remplacer le modèle le plus ancien.
- Une batterie pour remplacer celle du Quantum datant de 3 ans.

Le comité directeur valide à l'unanimité ces deux achats

7. RESSOURCES HUMAINES :

Le Président propose un nouveau contrat d'apprentissage pour la formation BPJEPSAAN de Mathieu DINANE.

Ce contrat débiterait au 01 octobre 2017 pour une durée de douze mois.

Cette formation se décompose comme suit :

Le lundi et Mardi formation avec l'organisme UCPA (08H00-16H00)

En entreprise : LUNDI 19H15-21H30 (Aquagym) MARDI 19H00-21H00 (Aquagym) MERCREDI 13H30-17H00 (Ecole de natation) JEUDI 19H15-21H30 (Aquagym) SAMEDI 09H00-14H00 (Ecole de Natation)

Les vendredi et Dimanche en repos

Le maître de stage est Marc SAINT-VENANT.

Le salaire de Monsieur Mathieu DINANE correspond à 51% du SMIC soit environ 784 € net.

Monsieur Mathieu DINANE ne pourra plus encadrer la section Aquagym du mardi (12H15-13H00).
Monsieur Serge DINANE a accepté de le remplacer pour la saison prochaine.

Le comité Directeur décide à l'unanimité de prendre Monsieur Mathieu DINANE en contrat d'apprentissage à partir du 01 octobre 2017 pour une durée d'un an.

Le président rappelle également que Monsieur Paul Lou CALVARIN termine son apprentissage le 30 juin 2017. Nous attendons les résultats de son examen le 30 juin. En effet Paul Lou a eu un avis défavorable pour un UC et seul la DR Jeunesse et sports peut lui valider son diplôme lors de sa réunion fin juin.

A compter du 01 juillet 2017 le président propose d'embaucher Monsieur Paul Lou CALVARIN comme éducateur sportif à temps complet et en CDI.
Il encadrera principalement sur les groupes d'école de natation jusqu'au « PASS'COMPETITION » et sur les groupes « NATATION LOISIR »

Le président propose pour ce poste un salaire mensuel brut de 1600 €.

Le comité directeur a l'unanimité décide d'engager monsieur Paul Lou CALVARIN sur un poste d'éducateur sportif à temps complet en CDI, avec un salaire mensuel brut de 1600 €

8. CALENDRIER :

COMMISSION SPORTIVE : Samedi 20 Mai 2017 11H00

COMMISSION « 20 ans » : Samedi 20 Mai 2017 14H00

COMITE DIRECTEUR : Mercredi 31 Mai 2017 19H30

9. QUESTIONS DIVERSES :

Mr Jean-Claude PERRET demande pourquoi sa candidature au Comité Directeur, envoyée par voie électronique, a été refusée par l'association, car, dans les statuts, il est bien indiqué que cette candidature peut être envoyée par courrier postal ou électronique.

Si l'envoi par voie électronique est interdite, il faudra penser à modifier les statuts lors de la prochaine assemblée générale.

Le Président prend note de cette remarque et confirme que les candidatures peuvent être envoyées par voie électronique ou postale.

Mr Bruno MAUGER soulève la problématique du certificat médical et son renouvellement pour la saison prochaine ;

En effet la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé portée par Marisol TOURAINE « simplifie » cette démarche pour l'inscription à une activité sportive

À compter du 1er juillet 2017, les licenciés qui solliciteront le renouvellement de leur licence devront présenter une attestation justifiant qu'ils auront répondu négativement à chaque rubrique d'un questionnaire de santé. Cette attestation devra être présentée à chaque renouvellement de la licence pendant une période de trois ans, qui court à compter de la date de présentation du dernier certificat médical. Au terme de cette période de trois ans, un nouveau certificat médical devra être présenté.

Il demande plus de renseignement sur ce fameux questionnaire de santé (questionnaire type à télécharger, contenu, etc...). Le club doit-il avoir en sa possession ce formulaire ou simplement une attestation de l'adhérent qui précise qu'il a répondu dans la négative aux rubriques de ce questionnaire. (modèle d'attestation)

Monsieur Didier LAHAYE posera cette question aux instances fédérales.

la séance est levée à 11h45.

Jean-Louis SAINT-VENANT
Président

